Le 28-03-2021

Télécharger ou imprimer au format PDF

Image

Encore un pas vers la négation de la nation française...

Nous relayons le communiqué de presse de l'Association Francophonie Avenir (A.FR.AV) qui dénonce « la forfaiture civique et linguistique » que constitue la décision de mettre en service, à partir de début août 2021, une nouvelle carte d'identité français/anglais et affublée d'un drapeau européen et d'une puce... Evidemment, il s'agit d'une décision de l'Union

européenne, votée par le Parlement européen en 2019...

Dans un règlement (2019/1157) applicable au 2 août 2021, l'UE fait en effet obligation aux États membres de mettre en circulation *« des cartes d'identité intégrant un composant électronique hautement sécurisé contenant des données biométriques, à savoir une image numérisée du visage du titulaire de la carte et celle de deux empreintes digitales dans des formats numériques interopérables. »* Autrement dit, cette carte doit être capable de communiquer avec d'autres systèmes.

Vous trouverez à la fin de ce texte la brochure officielle de promotion de cette carte et tous ses arguments de vente. Ne ratez pas cela SVP !

Bon à savoir : tous les citoyens qui demanderont un renouvellement ou une nouvelle carte d'identité avant début août recevront la version actuelle valable jusqu'en 2031. A bon entendeur...

Communiqué de presse de L'A.FR.AV

Le cadeau du Gouvernement pour fêter la langue française le 20 mars 2021 !

Madame, Monsieur,

Une forfaiture civique et linguistique, une de plus, est en train de se mettre en place dans notre pays, et cela a été annoncé, qui plus est, le 16 mars 2021, durant la Semaine mondiale de la langue française et de la Francophonie : la FUTURE CARTE D'IDENTITÉ DES FRANÇAIS VA DEVENIR BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS !

Nouvelle provocation contre les Francophones et les amis de la langue française en France et dans le monde : le gouvernement a choisi la Semaine de la Francophonie et de la langue française pour présenter, sans le moindre débat parlementaire préalable, son projet de nouvelle carte d'identité bilingue où les rubriques sont toutes libellées en français et... en anglais.

L'anglicisation en marche !

Ça ne suffisait pas à l'équipe gouvernementale en place de fermer les yeux sur les innombrables entorses des grandes firmes « françaises » privées et publiques (Renault, PSA) qui basculent leur communication technique vers le tout-anglais ou qui nomment leurs produits et enseignes en anglais (« Ma French Bank », « TGV Night », etc.).

Ça ne lui suffisait pas non plus de laisser nombre de grandes écoles et d'Universités multiplier les enseignements en anglais destinés... à des francophones dans toutes sortes de disciplines pendant que, illégalement, toutes sortes de collectivités publiques rebaptisent leurs « territoires » en anglais (« Oh my Lot ! », « Only Lyon », « In Annecy Mountains », « Purple Campus », « Lorraine Airport », etc.).

Enfin, ça ne suffisait pas au gouvernement de laisser la Commission de Bruxelles, sans aucune protestation française qui fût à la hauteur de cette forfaiture, installer le fait accompli d'une communication européenne exclusivement délivrée en anglais.

Voilà maintenant que l'État français lui-même décide de passer outre l'article II de la Constitution (« la langue de la République est le français », est un élément fondamental de la personnalité et du

patrimoine de la France.) et de violer lui-même, et fort grossièrement, la loi Toubon de 1994 (le français est la langue de la République... en éditant une carte d'identité dont l'effet réel sera de désétablir le français de son rôle de seule langue officielle du pays, de le reléguer au rang de langue locale en niant sa dimension internationale et d'instituer du même coup l'anglais - et cela en plein Brexit ! - comme seule langue internationale reconnue par la France.

De plus en plus se confirme la volonté, voire l'acharnement des milieux dominants imbus d'idéologie atlantiste et « post-nationale » de désétablir à toute vitesse notre langue nationale, premier service public de France, socle de la République indivisible et ciment de la Francophonie internationale.

Cette carte d'identité de la honte est un test de la résistance civique et linguistique des citoyens.

Si nous citoyens français laissons passer cette grossière forfaiture linguistique, le pouvoir saura qu'il peut donner son feu vert à l'entreprise visant à faire de l'anglais la seule langue de travail de l'UE, puis à en faire une langue co-officielle en France même : ce qui accélèrera prodigieusement la politique linguistique d'arrachage du français, de substitution systématique de l'anglais à notre langue maternelle commune et de basculement général, en France et dans le reste de l'UE, à la langue unique ardemment désirée par la finance et par les grandes sociétés transnationales, avec tous les énormes dangers que cela représente sur les plans économique, social, culturel et politique.

C'est pourquoi nous, associations de défense du français, adjurons les parlementaires, les intellectuels, les syndicalistes, les journalistes, d'interpeller fortement le président de la République et le gouvernement, qui jusqu'ici n'ont même pas la courtoisie démocratique de répondre à nos adresses citoyennes, pour qu'ils retirent au plus tôt ce projet attentatoire à la loi, à la Constitution, à la personnalité même de la France et à la langue commune du peuple français et des autres peuples de la Francophonie internationale.

Albert Salon, ancien ambassadeur, président d'honneur d'Avenir de la Langue française (ALF), président du FFI-France, et Secrétaire général du Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)
Georges Gastaud, philosophe, président exécutif de CO.U.R.R.I.E.L. (COllectif Unitaire Républicain pour la Résistance, l'Initiative et l'Emancipation Linguistiques)
Catherine Distinguin, présidente d'Avenir de la Langue Française (A.L.F.)
Ilyes Zouari, président du Centre d'Etudes et de Réflexion sur le Monde Francophone
Thierry Saladin, secrétaire de l'A.FR.AV. (Association Francophonie Avenir) Philippe Reynaud, président de Défense de la Langue Française (D.L.F.) en pays de Savoie, ainsi que M. Lucien Berthet, DLF en pays de Savoie.

Pour tenter de réveiller les consciences sur ce problème, merci de nous aider à diffuser cet article le plus largement possible.

En vous remerciant de votre attention et en vous priant de croire à nos salutations distinguées et les meilleures.

Régis Ravat,
Président de l'Afrav

Note : l'Afrav a adressé un recours gracieux à la ministre responsable de cette énième anglomanie, Mme Marlène Schiappa, pour lui demander expressément de renoncer au bilinguisme illégal auquel devraient être soumises nos futures cartes nationales d'identité.

Cliquez ici pour télécharger le PDF

Opens in a new window Opens in a new window

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire